

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06 avril 2023

N° 23/007

RJ/SA

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (10) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Bernard LIPERINI, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

Absents représentés (5 procurations) :

M. Serge PRATO donne pouvoir à M. Michel BRUNET,
Mme Sabine DANERI donne pouvoir à Mme Josselyne COSTE-LENNON,
M. Michel GRAMBERT donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS,
M. Patrick VIVOS donne pouvoir à M. Pierre FISCHER,
Mme Marion MARCHAL donne pouvoir à Mme Sylvie SAMBAIN.

Absents excusés (4) :

Mme Michèle COTTRET et sa suppléante Mme Caroline BLANCHARD, M. Christophe IACOBBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, Mr Gilbert REINAUDO et son suppléant Mr Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRUNET

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 15 voix pour :

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 février 2023.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par* voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécourse citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20230406-D23_007-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

A Volx, le 06/04/2023


Jacques DEPIEDS
Président du centre de gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.